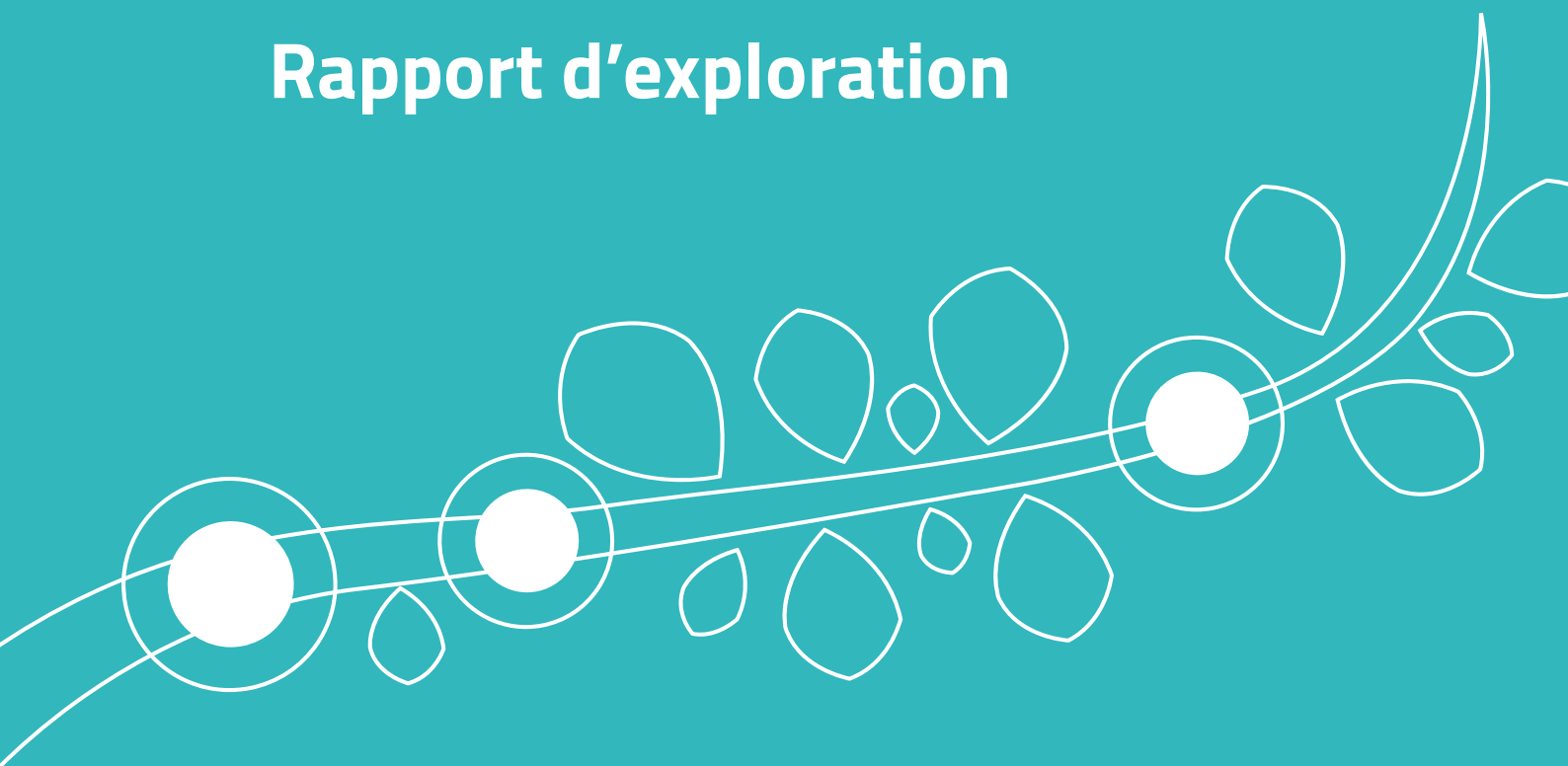


SMART ISULA

*Exploration : l'IA générative au
service de l'action publique en
Corse*

Rapport d'exploration



Mentions légales

Exploration de l'IA générative au sein de l'action publique en Corse – Rapport d'exploration

Date de publication : juin 2025

Éditeur : Cullettività di Corsica - Collectivité de Corse - 22, cours Grandval BP 215 - 20187 Aiacciu cedex ■
Directeur de publication : le président du Conseil exécutif de Corse ■ Responsable d'édition : la direction de la
transformation et de l'aménagement numérique ■ Contributeur associé : CIVITEO Stratégie Data & IA - 4 rue
Viviani - CS 26220 44262 Nantes cedex 2

Sous Licence Creative Commons BY NC ND
(attribution / pas d'utilisation commerciale / pas de modification).



Sommaire

Avant-propos	4
Smart Isula : pour un numérique choisi	6
L'IA générative : un levier au service de la Corse ?	7
1^{ère} partie	
Neuf mois d'expérimentation : Les premiers enseignements	8
Une démarche exploratoire de l'IA générative à la Collectivité de Corse	9
Méthodologie de la démarche exploratoire	10
Mise en œuvre opérationnelle de la démarche exploratoire	12
Les cinq cas d'usage identifiés autour de l'IA générative	14
Les 10 enseignements principaux de l'exploration	16
2^{ème} partie	
Un cadre pour l'utilisation de l'intelligence artificielle à la Collectivité de Corse	19
Défis et enjeux de l'IA générative pour l'action publique locale	20
Restitution de l'exploration des cinq cas d'usage	22
Recommandations pour un déploiement en confiance de l'IA au service de l'action publique en Corse	24
Conclusion	31
Une ambition collective pour la Corse	32



Avant-propos

L'intelligence artificielle (IA) s'invite de plus en plus dans notre quotidien, qu'il soit professionnel ou personnel.

L'engouement médiatique et l'enthousiasme suscité par l'IA ont pris naissance à l'arrivée d'une forme d'IA dite générative. Incarnée par ChatGPT, mis à disposition du grand public par l'entreprise Open AI en novembre 2022, l'IA générative a fait une entrée planétaire retentissante, quelques mois après l'approbation de SMART ISULA par l'Assemblée de Corse. L'application ChatGPT a rapidement gagné en popularité, atteignant 100 millions d'utilisateurs en seulement deux mois.

En même temps, l'émergence de cette technologie n'a pas manqué d'alimenter le débat, de soulever des questions et parfois de diviser l'opinion :

- Ces technologies reposent, pour fonctionner, sur une masse colossale d'informations et de nombreuses zones d'ombres demeurent quant aux sources mobilisées, la part du vrai, la part du faux qu'elles véhiculent ;
- L'approche des concepteurs d'IA vis à vis la protection de la vie privée et des libertés individuelles est source d'inquiétude. C'est un sujet particulièrement sensible en Europe, bien davantage qu'outre-Atlantique ;
- Certaines expériences malheureuses ont mis en évidence la capacité de ces systèmes à engendrer des discriminations, à reproduire des inégalités, voire à marginaliser certains publics ;
- De nombreux utilisateurs de ChatGPT ont relevé des biais cognitifs dans les réponses fournies ou des hallucinations ;
- Un des principaux risques réside sans doute dans la sacralisation de ces technologies qui pourraient imposer leurs logiques au service d'intérêts industriels et politiques échappant au contrôle démocratique ;
- Enfin la place de l'IA dans les systèmes éducatifs et l'éducation des plus jeunes interroge.

Les pouvoirs publics comme la Collectivité de Corse ne doivent pas laisser ce sujet leur échapper. Car en effet, l'intelligence artificielle ne saurait se substituer aux choix politiques

et sociétaux et il est impératif de veiller à ce qu'elle demeure une technologie au service d'objectifs collectifs et non une finalité en soi.

« Il est crucial de prendre le temps de faire naître des usages ancrés dans les réalités des citoyens, des territoires, et du terrain. Cela implique de partir des besoins locaux et concrets, et de sortir des discours abstraits qui prétendent que « l'IA va sauver le monde » ou « sauver la planète ». La richesse de ce sujet réside dans sa complexité et ses nuances, et c'est en travaillant sur le terrain qu'on parviendra à lui donner du sens, à en faire un outil parmi d'autres, dans la continuité des avancées technologiques, sans pour autant en faire la clé de l'avenir de la planète. » *Hubert Beroche, Fondateur d'Urban AI*

Au-delà de la technologie, l'intelligence artificielle est un outil de connaissance, de gouvernance et donc de pouvoir. Si la Corse ne peut rester spectatrice de cette révolution, si l'on veut l'utiliser de manière éthique et l'intégrer dans la société de façon juste, cela devra passer par des choix politiques qui servent les intérêts collectifs de la Corse et des Corses.

C'est tout l'enjeu du travail initié par la démarche exploratoire autour de l'IA générative, menée pendant 9 mois au sein de la Collectivité de Corse.



Smart Isula : pour un numérique choisi

Avec son Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique SMART ISULA, la Collectivité de Corse s'engageait résolument vers **un numérique émancipateur, éthique et responsable pour la Corse**.

Cette ambition qui repose sur les orientations définies par **SMART ISULA**, veut inscrire la Corse dans la trajectoire d'un **numérique choisi et assumé**, plutôt qu'un numérique subi.

Dans SMART ISULA, **la technologie n'est pas une finalité en soi**. Elle ne prendra tout son sens que si elle s'inscrit dans la volonté émancipatrice de la société insulaire, de ses territoires, de ses projets.

La question de l'intelligence artificielle y est abordée dans son livret 8 consacré à la « **la transformation de l'action publique** »¹. Un des enjeux était « Une intelligence artificielle « éthique » au service de l'action publique » et une des pistes d'action identifiée consistait à « déployer les premiers services « tests » d'IA dignes de confiance dans l'action publique ».

Les objectifs		Les pistes d'actions	
6	Une intelligence artificielle « éthique » au service de l'action publique	106	Promouvoir la transparence algorithmique dans le secteur public et l'usage de logiciels open source
		107	Sensibiliser les acteurs publics aux principes d'une IA « éthique »
		108	Déployer les premiers services « tests » d'IA dignes de confiance dans l'action publique
		109	Œuvrer à la structuration d'un pôle d'ingénierie consacré à l'IA

Pistes d'actions issues du livret 8 de SMART ISULA

¹https://ambizionedigitale.isula.corsica/wp-content/uploads/2023/03/SDTAN_Smart_Isula_Livret_8_v1.0_mars_2022.pdf

L'IA générative : un levier au service de la Corse ?

L'IA générative constitue un système d'Intelligence artificiel parmi d'autres. Elle se distingue par sa capacité à créer des contenus nouveaux - qu'il s'agisse de textes, d'images ou d'autres formes de production - à partir d'éléments existants.

Ses performances techniques interrogent la façon dont elles pourraient transformer les organisations, les citoyens, les institutions et les générations futures.

Les IA génératives soulèvent aussi des questions liées à la souveraineté des données, aux biais algorithmiques, aux phénomènes d'hallucinations ainsi qu'au risque de diffusion d'informations erronées.

Pourtant, dans un cadre maîtrisé, elles peuvent constituer une réponse concrète à des besoins liés à l'action publique, à la transformation positive des métiers du secteur public ou encore aux pratiques de management...

Il était donc important de s'emparer des IA génératives, afin d'en appréhender les fonctionnalités, de mieux les comprendre et de mieux cibler leurs usages dans le cadre de l'action publique en Corse.

S'en emparer, c'est aussi interroger notre capacité **à en garder le contrôle et à maîtriser les implications éthiques** de son déploiement.

Dans ce contexte complexe, comment l'IA générative peut véritablement devenir un instrument au service des politiques publiques et des ambitions stratégiques portées par la Collectivité de Corse dans SMART ISULA ? C'est tout l'enjeu de l'exploration qui a été menée.

1^{ère} partie

*Neuf mois d'expérimentation :
Les premiers enseignements*

Une démarche exploratoire de l'IA générative à la Collectivité de Corse

L'approche choisie par la Collectivité de Corse pour évaluer les enjeux de l'IA dans son action publique a consisté à expérimenter l'IA dans le cadre d'un environnement de test maîtrisé appelé « bac à sable ». Cet environnement était celui d'un laboratoire d'expérimentation éphémère déconnecté du système informatique de la Collectivité.

Cet espace de test a permis de mesurer directement les forces et les faiblesses de la technologie ainsi que les opportunités et les menaces qu'elle porte.

Compte tenu que les systèmes d'IA sont pluriels, l'expérimentation ne pouvait les balayer tous. La Collectivité a donc pris le parti de s'intéresser à des systèmes d'intelligence artificiels bien particuliers en l'occurrence ceux touchant uniquement aux IA dites génératives.

Qu'est-ce qu'une IA générative ?

Une IA générative est une technologie qui crée du contenu original, comme du texte, des images ou des sons, à partir d'un apprentissage réalisé sur de vastes ensembles de données.

Lorsqu'il s'agit de génération de texte, ces IA, comme ChatGPT d'OpenAI ou Mistral AI s'appuient sur des modèles de langage géants aussi appelés « giga-modèles » ou « LLM » (Large Language Model). Leur principe repose sur la modélisation de la structure du langage à partir de vastes corpus documentaires et la génération, à partir du début d'une phrase, du mot suivant le plus probable. Ainsi, le modèle de langage va être capable d'imiter des conversations repérées dans la masse d'exemples ayant servi à son entraînement. Il s'agit donc d'imiter un langage de façon statistique, par apprentissage, à partir de ce qui est contenu dans les milliards de données textuelles.

Méthodologie de la démarche exploratoire

La méthode projet utilisée s'est appuyée sur une équipe d'exploration mise en place au sein la Collectivité de Corse composée d'agents volontaires et motivés identifiés au sein de chaque Direction Générale Adjointe.

Elle s'est décomposée en quatre temps :

- Dans un premier temps, l'équipe d'exploration a été sensibilisée aux IA génératives sur la base de la présentation des principes techniques, des éléments liés au contexte économique, industriel qui les encadre et sur les principes de vigilance que l'utilisation de ces technologies implique (numérique responsable, RGPD, source des données, éthique...).
- Dans un deuxième temps, l'équipe d'exploration a identifié 5 cas d'usage en rapport avec les besoins de la Collectivité de Corse en matière d'action publique. Un sous-groupe de travail spécifique a été constitué pour chaque cas d'usage retenu.
- Dans un troisième temps, chaque sous-groupe a travaillé au développement d'un prototype le plus abouti possible relatif au cas d'usage dont il avait la charge.
- Pour, au final, apporter une analyse critique de chaque cas d'usage et mettre en évidence les potentialités détectées, mais aussi les écueils identifiés.

La synthèse de l'ensemble a permis de produire le présent rapport d'exploration.

Tester pour mieux anticiper

L'expérimentation menée s'est appuyée sur **l'implication active d'agents volontaires** et **l'accompagnement d'experts en IA territoriale et en pédagogie** afin :

- **D'évaluer l'utilité réelle des outils testés** : quels bénéfices concrets pour la collectivité ?
- **De vérifier leur conformité aux principes** portés par la collectivité : respect de l'éthique, de la transparence et de la souveraineté des données ;
- **D'identifier les ajustements nécessaires** : quelles adaptations nécessaires pour garantir pertinence et compatibilité avec les besoins de la Collectivité ?

Pour cela 5 projets pilotes ont été identifiés et déployés dans un environnement contrôlé afin d'analyser les impacts de l'IA sur les pratiques administratives et sur le service rendu aux usagers.

Un cadre d'expérimentation rigoureux

L'exploration s'est organisée autour de plusieurs étapes clés :

1. **Phase d'amorçage** : mise en place de l'environnement technique et méthodologique, sensibilisation des agents aux enjeux de l'IA, et premières formations à l'IA générative.
2. **Phase d'idéation** : identification des besoins prioritaires et sélection des projets à expérimenter.
3. **Phase d'exploration et de test** : prototypage des solutions IA et expérimentation dans des contextes réels.
4. **Phase d'évaluation et de bilan** : analyse des résultats, ajustements nécessaires et co-construction de recommandations pour un éventuel passage à l'échelle.

Deux systèmes d'IA générative testés

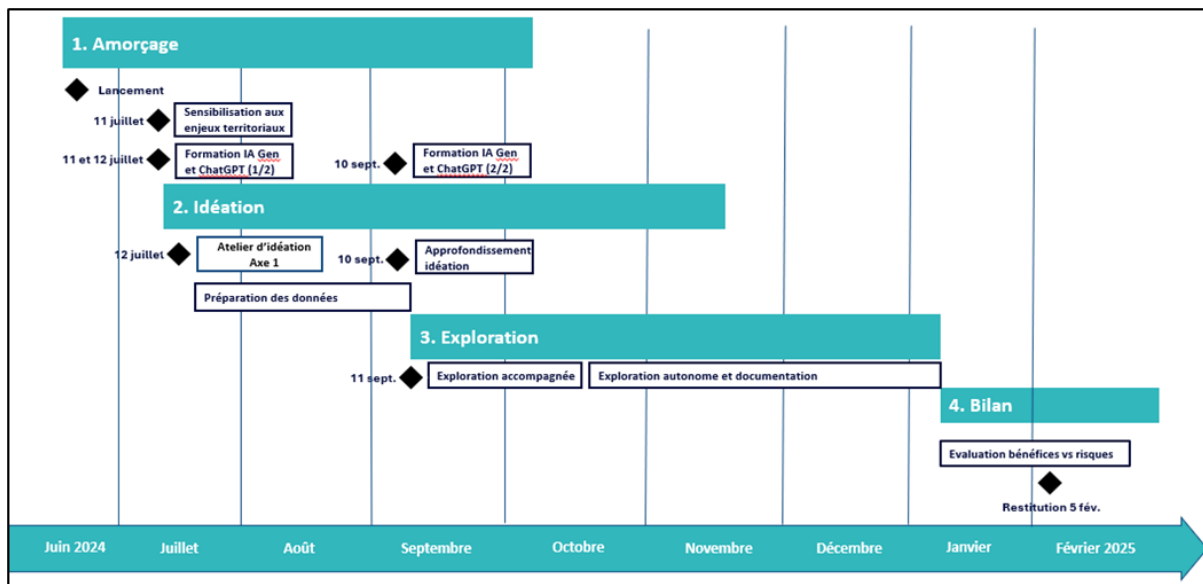
Deux systèmes d'IA générative ont servi de support à l'expérimentation :

- **ChatGPT v4**
- **Delibia**

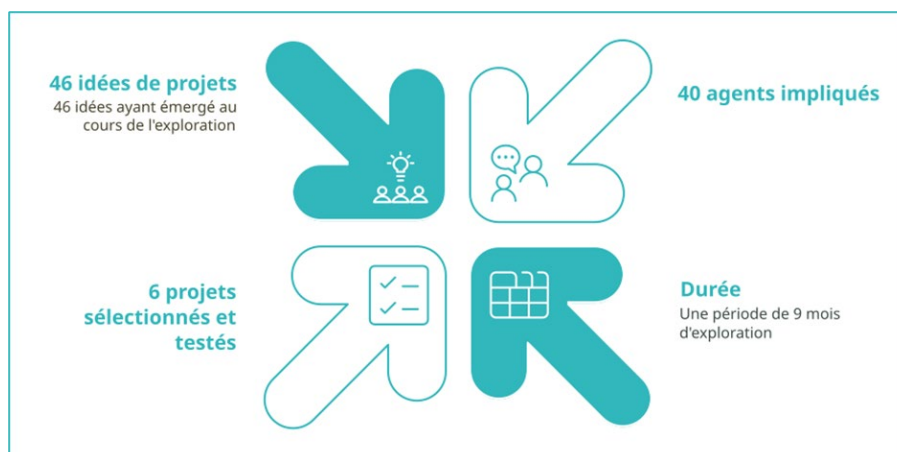
Mise en œuvre opérationnelle de la démarche exploratoire

L'exploration a débuté à l'été 2024 pour une durée de neuf mois selon le calendrier ci-dessous :

Calendrier de la démarche



La démarche a consisté à **identifier les usages pertinents de l'IA générative**, à **évaluer leurs bénéfices, leurs limites**, et **l'alignement avec les principes éthiques** portés par SMART ISULA.



Cette exploration n'a pas seulement permis d'expérimenter des outils : **elle a favorisé une montée en compétence collective.** Le groupe d'une quarantaine d'agents volontaires aux métiers variés (finances, ressources humaines, aménagement du territoire, secteur social, culture...) s'est impliqué à toutes les étapes.

Leur engagement a été déterminant :

- Ils ont contribué à l'émergence des besoins et des usages
- Ils ont participé activement aux tests, à leur documentation et au développement des prototypes
- Ils ont partagé leurs retours d'expérience, enrichissant ainsi l'analyse des opportunités et des limites de l'IA générative

Cette approche collective a mis en évidence le potentiel d'innovation des agents, leur capacité à devenir des acteurs du changement pour accompagner la Collectivité de Corse dans des cycles d'innovation transformateurs pour son action publique.

Les cinq cas d'usage identifiés autour de l'IA générative

Cinq projets ont été identifiés, chacun répondant à des enjeux de l'action publique territoriale autour d'une ambition commune : moderniser les services publics, renforcer leur efficacité et améliorer leur accessibilité pour les citoyens.

En même temps la plateforme Délibia a été testée en fonction des missions de chaque membre du groupe.

Cas d'usage	Description	Objectifs	Bénéficiaires
Accès aux données stratégiques	Ce projet vise à centraliser l'accès aux données stratégiques de la Collectivité (délibérations, règlements, bilans, données des observatoires, etc.) et à en faciliter l'analyse et la restitution. Grâce à des outils d'IA, les données peuvent être synthétisées sous forme de cartes mentales, d'infographies ou de résumés, rendant leur exploitation plus intuitive et efficace.	Simplifier l'accès aux informations stratégiques et optimiser la prise de décision.	Elus, décideurs
Assistants administratifs IA	Certaines missions administratives mobilisent un temps considérable pour des tâches répétitives à faible valeur ajoutée. Il s'agit que l'IA apporte une aide dans la rédaction de documents (notes, mémos, courriers, rapports...) tout en garantissant leur conformité aux exigences de la Collectivité.	Réduire la charge de travail des agents consacrée à ces tâches répétitives et assurer une standardisation de la qualité des documents produits. Libérer du temps pour des missions plus stratégiques et améliorer la productivité.	Agents administratifs, services supports
Assistant conversationnel pour les usagers de la CdC <i>cf. Annexe « Chatbot Chjami e rispondi »</i>	Cet outil vise à simplifier le parcours « usager de la Collectivité de Corse ». Un assistant IA, en analysant les demandes, est capable de guider l'usager dans ses démarches, réduisant ainsi les sollicitations des services et renforçant la lisibilité des dispositifs d'aides financières et techniques.	Améliorer la relation à l'usager de la CdC et la qualité du service rendu Fournir des réponses personnalisées et orienter les usagers vers les services (dématérialisés ou hybrides) adaptés à leur situation. Rendre l'information et les services plus accessibles Comprendre et analyser les besoins et attentes	L'ensemble des usagers de la CdC (Citoyens, porteurs de projets, entreprises, élus...)

		pour mieux y répondre Renforcer la relation de confiance usager/CdC.	
Chatbot interne : un assistant pour les agents	Pour les agents, trouver des réponses sur les procédures, les outils métiers ou la gestion des ressources humaines peut être complexe. Un chatbot interne a été expérimenté pour leur offrir un accès immédiat aux informations dont ils ont besoin.	Améliorer l'expérience des agents en fluidifiant l'accès aux informations internes, réduire les délais de traitement des demandes et libérer du temps aux agents ressources.	L'ensemble des services de la Collectivité
Veille et analyse des données	Prendre des décisions éclairées nécessite une compréhension fine des enjeux territoriaux. Ce projet vise à exploiter l'IA générative pour analyser et synthétiser des informations, offrant ainsi une vision plus précise des dynamiques en cours. En automatisant la veille et en générant des analyses sur mesure, l'IA devient un outil d'aide à la décision stratégique.	Fournir des analyses pertinentes pour mieux anticiper les tendances et ajuster les politiques publiques.	Experts, élus, services de planification stratégique
Exploration de la solution IA Delibia	L'IA générative a également été testée dans un contexte spécifique à l'action publique locale : la rédaction et l'analyse des délibérations et documents administratifs. L'expérimentation a mobilisé des agents issus de différentes directions, notamment la DGA Aménagement du Territoire. L'expérimentation de Delibia, une IA conçue pour accompagner les collectivités, a permis d'évaluer sa capacité à optimiser le travail administratif, améliorer l'accès à l'information et faciliter la production de documents officiels.	Tester et évaluer une solution IA souveraine dédiée à l'action publique et aux collectivités. Optimiser le travail administratif. Faciliter la production de documents officiels.	Agents de la Collectivités, élus et agents communaux

Les 10 enseignements principaux de l'exploration

Loin d'être un simple parcours technique, cette démarche a mis en évidence **les impacts de ces outils sur le fonctionnement des services, la prise de décision, la transformation des métiers et l'enjeu de l'accès à l'information et aux données.**

Elle a permis de mesurer comment les systèmes d'IA génératives :

- **Transforment les interactions** entre les agents entre eux mais aussi entre les agents et le public
- **Modifient les processus administratifs** et **ouvrir de nouvelles perspectives** en matière d'analyse et de restitution des données publiques
- **Biaisent les résultats** de façon grossière ou plus subtile sans une utilisation maîtrisée

L'exploration a aussi permis de démystifier les systèmes d'IA génératives, parfois présentés comme des solutions universelles à tous les problèmes, avec des capacités d'expertise hors du commun et un potentiel de remplacement de nombre d'agents publics.

Les participants ont pu mesurer, ce qui relève du mythe et ce qui relève de la réalité pour formuler 10 enseignements principaux.

Point N° 1 La nécessité d'un cadre maîtrisé autour de besoins liés à l'action publique.

Sans un accompagnement fort des agents, sans la définition d'un cadre de référence stable d'utilisation de l'IA dans la Collectivité, sans des projets maîtrisés, dictés par les besoins de l'action publique, les impacts de ces technologies peuvent être déstructurants, contre-productifs pour l'administration et les compétences des agents, facteurs de stress et délétères pour la relation à l'utilisateur.

Point N° 2 Les systèmes d'IA génératives vont s'imposer dans les usages numériques des agents des collectivités.

Ils s'imposeront, que les administrations le veuillent ou pas. Les puissances industrielles à l'œuvre sont intenses comme les envies des collaborateurs. Cela nécessite donc **de contrôler ce déferlement** qui a déjà commencé avec l'omniprésence de ces systèmes dans le quotidien de chacun via les solutions portées par les GAFAM notamment. Il faut noter que parmi les agents du groupe d'exploration, un tiers

d'entre eux expérimentaient déjà et utilisait pour leur besoins professionnels l'IA générative.

Point N° 3 Former l'ensemble des agents publics à l'usage de l'IA. L'expérimentation a montré que **la maîtrise des outils IA par les agents conditionne déjà leur efficacité**. Une formation adaptée est indispensable pour exploiter pleinement ces technologies en évitant la dispersion et le recours systématique.

Point N° 4 Dans un environnement maîtrisé, les systèmes d'IA génératives offrent de réelles opportunités pour les collectivités comme une productivité accrue, une capacité d'analyse étendue sur de grandes quantités de données, une optimisation des processus et un traitement simplifié de tâches à faible valeur ajoutée...

Point N° 5 Il n'y a pas de systèmes d'IA performants sans données fiables et maîtrisées. Lors de l'exploration, les solutions testées ont parfois dysfonctionné et généré des erreurs en raison des données : formats de données disparates ou mises à jour insuffisantes des référentiels. Sans données fiables et valides, point de réponse fiable et valide de l'IA ! Ce point de vigilance est essentiel, pour assurer la confiance du citoyen dans l'action publique.

Point N° 6 Les systèmes d'IA génératives induisent des risques nouveaux notamment liés à la fiabilité et à la transparence des résultats. Une forme de compétence particulière doit se développer permettant d'identifier les biais ou erreurs présents dans les réponses produites par l'IA. Dans certaines situations, les outils testés ont généré des erreurs factuelles ou des informations incomplètes, notamment lorsqu'ils s'appuyaient sur des bases de données inadaptées ou trop limitées (comme Delibia contraint aux corpus des délibérations).

Point N° 7 Un espace d'expérimentation, de test et d'apprentissage pour acculturer et impliquer activement les agents. L'exploration a mis en évidence le besoin de poursuivre la démarche autour d'un espace d'expérimentation Data/IA qui permettrait à chaque agent de tester, expérimenter, apprendre en pratiquant. Dans cet espace chaque service ou direction pourrait progresser à son rythme autour d'expériences, de cas d'usages de leur choix. Ce laboratoire constituerait une zone tampon permettant d'anticiper les évolutions, de prendre du recul, d'acquérir les compétences au rythme de chacun avant de

passer à l'échelle dans les meilleures conditions. Cet espace d'expérimentation permettrait aussi de questionner l'acceptabilité sociale des solutions IA, l'éthique, le management, la transformation de l'administration, l'innovation publique...

Point N° 8 Ne pas dissocier les sujets liés à l'IA des enjeux éthiques qu'ils soulèvent. La définition d'un cadre éthique pour l'usage de l'IA au sein des collectivités est essentielle. L'objectif n'est pas d'imposer des règles mais de proposer un ensemble de recommandations visant à encourager un bon usage de l'IA dans l'action publique. Il ne s'agit pas ici de restreindre les initiatives mais au contraire de susciter une prise de conscience éclairée.

Point N° 9 Pas d'IA dans l'action publique sans un socle technique souverain qui garantit la non-prédation des données aux services d'intérêts extraterritoriaux ou industriels. Cela suppose des datacenters souverains et des moteurs d'IA ouverts et transparents.

Point N° 10 Une réflexion à engager sur l'impact métier de ces technologies dans l'action publique.

Au-delà des inquiétudes portant sur la disparition d'emplois, parfois annoncée, l'expérimentation a montré que l'IA générative pouvait bouleverser les environnements professionnels. L'automatisation et la délégation à la machine d'une partie des tâches présentent parfois un potentiel d'amélioration mais aussi un certain nombre de risques :

- Déqualification, intensification du travail, perte d'autonomie, déresponsabilisation...
- Evolution du rôle des managers.
- Partage du travail...

2^{ème} partie

*Un cadre pour l'utilisation
de l'intelligence artificielle
à la Collectivité de Corse*

Défis et enjeux de l'IA générative pour l'action publique locale

L'expérimentation conduite par la Collectivité de Corse a mis en évidence cinq enjeux clé qu'il est important de prendre en compte **pour inscrire son usage dans une dynamique de confiance**.

Enjeux techniques

L'IA générative repose sur des données et des technologies complexes nécessitant des infrastructures spécifiques. Pour garantir une utilisation sécurisée et efficace, plusieurs défis doivent être relevés :

- **Une gestion des données** qui favorise l'accès, la circulation et l'exploitation de données territoriales (publiques et privées) de qualité
- **Une infrastructure souveraine** pour garantir l'hébergement local des données sensibles ou leur externalisation sur des plateformes conformes aux normes RGPD
- **L'interopérabilité des outils** : l'IA générative ne peut être une solution isolée. Elle doit s'interfacer, dans sa phase de passage à l'échelle, avec les systèmes existants et interagir avec les bases de données de la Collectivité
- **Des dispositifs de cybersécurité** pour protéger les données contre les attaques et garantir la fiabilité des algorithmes déployés

Enjeux organisationnels et humains

Le développement de l'IA ne soulève pas que des défis techniques : **elle transforme les métiers, les méthodes de travail et l'organisation des services**. Cette évolution nécessite un accompagnement ciblé :

- **Former et acculturer les agents** : développer des programmes de formation pour familiariser les équipes avec les usages et implications de l'IA
- **Adapter les organisations** pour intégrer les nouveaux outils

- **Accompagner le changement** : accompagner les agents face aux craintes liées à l'automatisation, à la délégation d'une partie de leurs tâches et valoriser les opportunités offertes par ces technologies

Enjeux éthiques et de transparence

L'un des enjeux majeurs du déploiement de l'IA générative est le respect des principes éthiques et de transparence. L'IA ne doit pas être une « boîte noire » dont les décisions échappent à tout contrôle, mais un outil explicable, maîtrisé et aligné avec les valeurs du service public.

- **Transparence des algorithmes** : il est important de documenter et expliciter le fonctionnement des modèles d'IA, en précisant les sources de données utilisées et les critères de décision ;
- **Prévention des biais** : les modèles d'IA peuvent reproduire et amplifier certains biais présents dans les données d'apprentissage. Des mécanismes de supervision et de correction permettent d'atténuer ce risque. Comme aussi la citation des sources.

Enjeux environnementaux

L'IA générative a **un coût environnemental important** en raison de la puissance de calcul qu'elle mobilise. Dans une logique de sobriété numérique, il est important d'adopter une approche raisonnée et durable :

- **Privilégier des infrastructures et solutions frugales** en énergie ;
- **Grader le recours aux IA** en fonction de la complexité du problème à traiter ;
- **Évaluer régulièrement l'impact environnemental** des technologies déployées.

Enjeux de souveraineté et de sécurité

L'IA générative est susceptible d'accentuer les risques en matière de cybersécurité ainsi que de perte de maîtrise sur les données territoriales, y compris celles à caractère personnel.

Soutenir une autonomie numérique en développant des partenariats locaux et nationaux constitue un enjeu pour développer des solutions adaptées aux spécificités insulaires, réduire la dépendance aux géants du numérique et atténuer les risques associés.

Restitution de l'exploration des cinq cas d'usage

L'expérimentation a permis de **mesurer les apports concrets** et **d'identifier les défis** à relever.

Cas d'usage	Bénéfices perçus	Limites identifiées	Préconisations
Accès aux données stratégiques	Gain de temps dans les recherches documentaires. Appui à la prise de décision politique.	Données parfois non à jour (ex : Delibia s'arrêtant à 2023). Interface perfectible, résultats parfois peu pertinents si la requête est imprécise. Les données n'ont pas de standard identifié.	Constituer une base documentaire interne. Assurer la mise à jour automatique des corpus documentaires. Compléter par des outils open source ou plus spécialisés selon les besoins. Réfléchir à une normalisation de la donnée en amont.
Assistant administratif IA	Gain de temps pour les tâches répétitives Facilité d'itération : correction rapide des documents générés. Standardisation progressive des productions.	Fiabilité variable, risques d'erreurs ou d'hallucinations, besoin de vérification humaine. Complexité d'adresser tous les besoins des agents avec une seule solution IA.	Former les agents à l'usage critique de l'IA Créer un dispositif de vérification automatique (indicateur de contenu généré). Favoriser l'alimentation par des documents internes validés. Prioriser les fonctionnalités souhaitées.

Assistant conversationnel pour les usagers de la CdC <i>cf. annexe « Chatbot Chjami e rispondi »</i>	Fluidité du parcours, expérience continue, et garantie de réponse à l'usager (priorité politique). Accès simplifié aux informations, y compris hors horaires d'ouverture. Génération de réponses rapides et automatiques aux questions fréquentes. Personnalisation de l'expérience usager Première évaluation positive sur la satisfaction des utilisateurs. Gain de temps et d'efficacité pour les services.	Données sources hétérogènes, rendant difficile la structuration des réponses. Risques RGPD : risque de collecte involontaire de données personnelles sensibles.	Harmoniser les données internes (RDA) pour améliorer les performances du chatbot. Déployer la solution via un modèle souverain. Définir un cadre clair de gestion des données personnelles. Accompagner l'apparition de nouveaux métiers pour les services (nouvelle manière de faire pour un nouveau service).
Chatbot interne : un assistant pour les agents <i>Cf. annexe « Chatbot interne »</i>	Réduction des sollicitations répétitives pour les services RH et finances. Meilleure autonomie des agents. Amélioration de la qualité de service.	Risque de mauvaise interprétation des règlements internes ou des différences avec la réglementation nationale. Besoin de mise à jour continue des sources	Documenter les réponses types via des FAQ internes. Définir des processus de supervision humaine des réponses.
Veille et analyse des données	Accélération de la phase de veille. Possibilité d'identifier des signaux faibles.	Outils comme Delibia jugés insuffisants pour certaines analyses complexes ou sujets techniques. Besoin d'articuler plusieurs outils selon les thématiques.	Développer une combinaison d'IA selon les cas d'usage (veille, analyse juridique, technique...). Renforcer la formation à la critique des sources et des biais.

L'évaluation de la plateforme Delibia figure en annexe au présent rapport. Il ne s'agissait pas d'un cas d'usage mais d'une exploration libre dans le cadre des missions respectives de chaque membre du groupe.

Recommandations pour un déploiement en confiance de l'IA au service de l'action publique en Corse

Les enseignements tirés de cette phase d'exploration, ainsi que les enjeux identifiés, ont permis de faire émerger **10 recommandations** en faveur d'un déploiement de l'IA générative en cohérence avec les valeurs portées par SMART ISULA.

RECOMMANDATION N°1 : Adopter le Guide de bonnes pratiques pour un usage de l'intelligence artificielle en confiance au sein de la Collectivité de Corse et de l'action publique en Corse.

Le guide des bonnes pratiques pour un usage de l'intelligence artificielle en confiance au sein de la Collectivité de Corse et de l'action publique en Corse a été élaboré dans le cadre des travaux relatifs au Service public de la donnée en Corse (cf. ANNEXES). Il recense 12 bonnes pratiques qui permettent de fixer un cadre d'utilisation responsable de l'IA.

Cette démarche pourrait être enrichie par **l'élaboration d'une charte de l'IA**.

RECOMMANDATION N°2 : Assurer une évaluation préalable de tout système d'IA qui sera déployé.

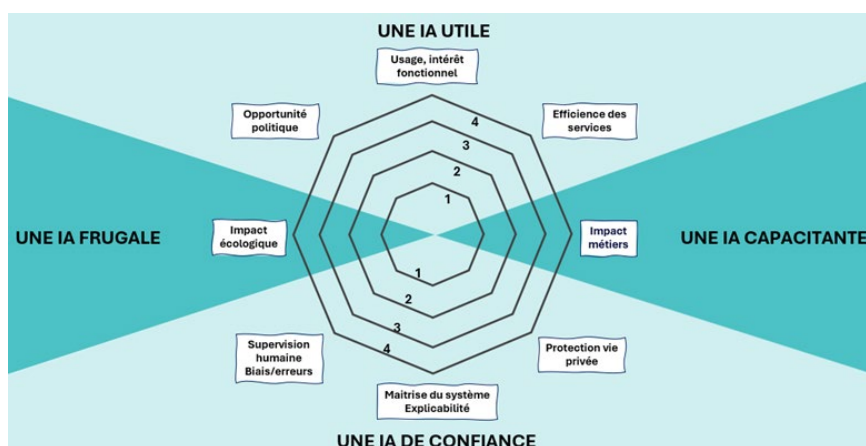
L'introduction de l'IA générative au sein de l'administration ne saurait procéder d'un simple effet de mode ou d'entraînement technologique. Elle doit **s'inscrire dans le cadre stratégique** de la collectivité, répondre à **une logique d'utilité avérée** et donc à **une phase d'évaluation préalable**.

Cette évaluation peut s'appuyer sur quatre dimensions ayant émergé de l'exploration collective :

- **L'utilité avérée** pour un besoin identifié : est-ce que l'IA apporte vraiment quelque-chose ?
- **La confiance** incarnée par les principes de souveraineté, de transparence et de sécurité : est-ce que l'IA est conforme aux principes de Smart Isula ?
- **La capacité à enrichir le travail** des agents.
- **La frugalité**, dans une perspective de responsabilité environnementale.

Cette phase réflexive, à mener dès l'expression des besoins, permet d'éviter **l'écueil d'une utilisation superflue de l'IA** et de questionner systématiquement la pertinence d'alternatives plus conventionnelles.

Des dispositifs d'évaluation ont été testés lors de l'exploration et pourraient servir de support à cette phase réflexive.

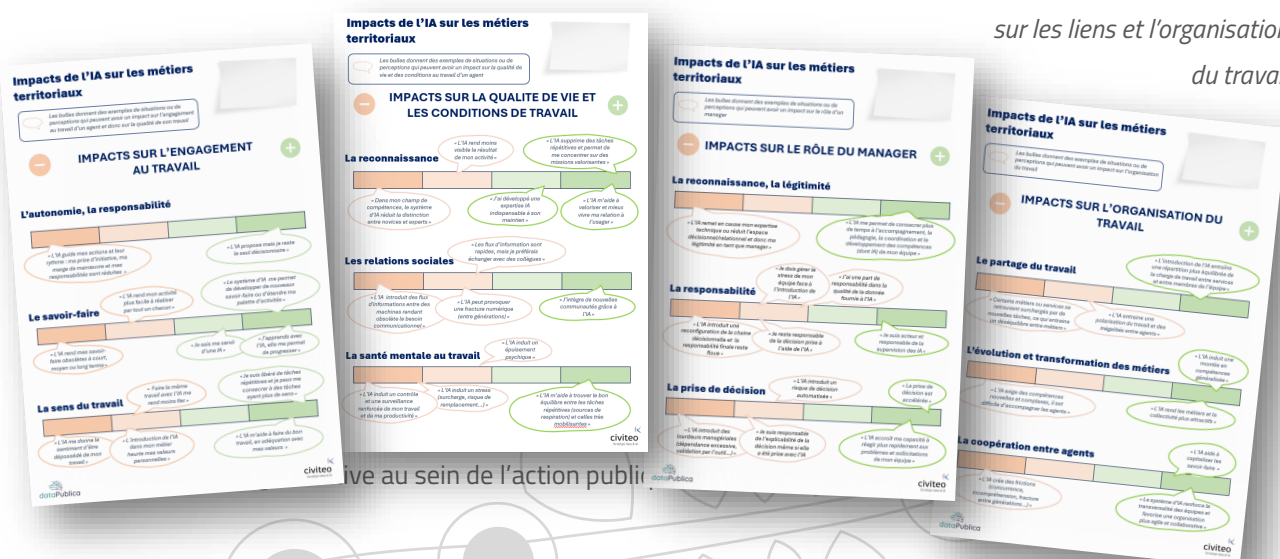


« Radar »
d'évaluation des
impacts des
projets d'IA
générative.

Ces dispositifs peuvent être utilisés à différents moments d'un projet IA :

- **En amont du projet :**
 - Pour se familiariser avec les enjeux de l'IA dans une administration locale.
 - Pour décider de recourir ou non à un système d'IA.
 - Pour fixer des objectifs d'acceptabilité et établir un cadre prescriptif de déploiement.
- **Pendant l'utilisation du système d'IA :**
 - Pour contrôler le respect du cadre défini, mesurer les impacts réels du système et prendre des mesures correctives.

Grilles d'évaluation des impacts
sur les liens et l'organisation
du travail



Lorsque cette phase réflexive aboutit au choix de recourir à un système d'IA générative, **une autre évaluation plus technique** peut être réalisée suivant 4 axes pour analyser sa faisabilité technique :

- Les données manipulées par l'IA : leur accessibilité et leur qualité ;
- Les ressources nécessaires : humaines, matérielles et financières ;
- La capacité d'interfaçage avec l'écosystème SI existant ;
- La cybersécurité : les contraintes liées à la sécurisation des données.

RECOMMANDATION N° 3 : Adopter une démarche progressive et ciblée.

Le déploiement de l'IA générative gagnerait à **suivre une approche progressive, en priorisant les projets** suivant leurs impacts et leur faisabilité.

L'expérimentation avant toute généralisation serait la règle pour évaluer et ajuster les pratiques en fonction des retours d'expérience.

Enfin, ce déploiement par étape s'accompagnerait naturellement **d'une approche ciblée selon les métiers et leurs besoins**. L'exploration a montré, par exemple, que les IA génératives généralistes présentent un intérêt immédiat et **des résultats encourageants pour les tâches administratives** (rédaction de courriers, notes ou rapports, élaboration de synthèses...). À l'inverse, **pour les besoins techniques** (analyse de données, simulations, gestion d'infrastructures...), les IA doivent être davantage **spécialisées et s'interfacer avec les outils métier existants**.



RECOMMANDATION N°4 : Ouvrir un espace d'expérimentation et de test autour des données et de l'IA au sein de la Collectivité de Corse (DATALAB IA).

La création d'un espace partagé au sein de la Collectivité de Corse pourrait être dédié à l'appropriation de ces outils et à l'expérimentation de cas d'usage. Cet espace serait ouvert aux agents de la Collectivité et pourrait également accueillir ponctuellement des intervenants extérieurs apportant leur expertise.

RECOMMANDATION N° 5 : Créer et animer un groupe d'Ambassadeurs IA au sein de la Collectivité de Corse.

La pérennisation **d'un groupe d'ambassadeurs IA**, initié à l'occasion de cette exploration, émerge comme une proposition structurante pour accompagner une démarche progressive de déploiement de l'IA générative. Ce groupe dont la composition pourrait évoluer au fil des expérimentations assumerait plusieurs missions :

- **Expérimenter, au sein d'un espace d'exploration accompagné**, les solutions d'IA générative avant toute adoption individuelle ou collective.
- **Diffuser les bonnes pratiques** et **partager les retours d'expérience**.
- **Participer à l'évaluation des projets**.
- **Participer à une veille** propre aux évolutions technologiques, réglementaires et au choix de solutions.

La représentation **d'un large éventail de métiers** (administratifs, techniques, juridiques, des ressources humaines ...) constituera un atout considérable pour enrichir la démarche.



RECOMMANDATION N° 6 : S'inscrire dans une démarche de souveraineté numérique en matière d'IA et de DATA.

L'expérimentation menée à mis en évidence la nécessité de s'engager vers **des solutions souveraines** répondant à deux critères essentiels :

- **Un ancrage territorial** privilégiant un hébergement en Corse ou, à défaut, national.
- **Des modèles d'IA ouverts et auditables** (y compris concernant les données utilisées), favorisant la transparence des processus et l'explicabilité des résultats.

Pour cela, il est nécessaire d'envisager une phase de sourcing identifier des outils IA souverains du marché tel que Delibia sous réserve que l'éditeur s'engage à inscrire son projet en Corse dans la trajectoire de souveraineté numérique voulue.

Evidemment cela n'exclut pas l'expérimentation encadrée de solutions non souveraines, lorsqu'aucune alternative pertinente n'existe, sous réserve d'un suivi rigoureux et d'une évaluation stricte.

RECOMMANDATION N° 7 : Mettre en œuvre un ensemble de dispositifs pour accompagner la montée en compétences des agents.

De la même façon que la réussite de cette exploration a reposé sur la formation des agents, une transition réussie vers l'IA générative doit reposer **sur une montée en compétences de tous, élus et agents, suivants plusieurs niveaux** :

- Une acculturation générale, pour tous, aux enjeux et aux implications de l'IA.
- Des formations spécifiques adaptées à la diversité des métiers, des pratiques et des niveaux d'interaction avec l'IA.
- Un accompagnement personnalisé pour les services engagés dans des expérimentations pilotes.
- La mise à disposition de ressources documentaires.

RECOMMANDATION N°8 : Mettre en perspective une gouvernance intégrant la question DATA et IA au niveau territorial et interne à la Collectivité de Corse.

La démarche exploratoire a mis en lumière **l'importance d'une gouvernance Data et IA**, capable d'orchestrer la politique publique de la donnée et le déploiement en confiance de l'intelligence artificielle. Les réflexions et travaux en cours à ce sujet, en marge de la démarche exploratoire, suggèrent **l'émergence d'un comité transversal Data et IA**.

Ce comité pourrait avoir comme missions portant sur l'IA :

- **De suivre les expérimentations en cours** et de proposer les ajustements stratégiques.
- **D'arbitrer et prioriser le passage à l'échelle** des expérimentations d'IA générative en s'appuyant sur les retours d'expérience et évaluations menées dans le cadre expérimental.
- **De suivre le portefeuille des projets** et de leurs impacts.

RECOMMANDATION N°9 : Promouvoir la supervision humaine, condition d'une interaction équilibrée avec l'IA.

Le déploiement de l'IA générative doit s'accompagner **d'une supervision humaine**. Cette supervision pourrait se traduire par plusieurs dimensions complémentaires :

- **Un processus systématique de vérification** et de correction des contenus générés et de leurs sources.
- **Une traçabilité des productions assistées par l'IA** (par exemple, avec leur marquage) et un suivi de l'usage de l'IA dans les documents administratifs.
- **Une réflexion continue** sur l'équilibre entre automatisation et intervention humaine.

RECOMMANDATION N°10 : Initier une démarche pilote permettant de mesurer l'impact de l'IA générative sur les contenus produits au sein des institutions publiques.

Un indicateur permettrait d'offrir un premier retour sur les productions (notamment les rapports au conseil exécutif) ayant recours à l'IA. Chaque rapport produit à la Collectivité pourrait faire l'objet en interne (par le producteur/auteur) d'une indication du type :

- NIA : non recours à l'intelligence artificielle ;
- GIA : Généré par l'intelligence artificielle ;
- AIA : Aidé par l'intelligence artificielle.



Un comptage permettrait de percevoir la pénétration des usages de l'IA dans la production d'écrits administratifs. Une expérimentation pourrait avoir lieu auprès d'un groupe pilote de services et/ou de directions.

Conclusion

Une ambition collective pour la Corse

Autour de ce premier travail d'exploration, la Collectivité de Corse a posé les bases d'une intégration choisie de l'intelligence artificielle générative dans son action publique. Ceci afin qu'elle devienne un instrument au service d'une ambition collective, capable de catalyser les potentialités du territoire tout en respectant ses valeurs et ses spécificités.

En ce sens, l'IA doit impérativement rester un outil au service des objectifs collectifs, et non une finalité en soi. Elle doit être mise au service des ambitions émancipatrices et de la Corse et ne jamais se substituer à une réflexion politique approfondie. C'est sur ces bases, que devra émerger un écosystème autour d'une IA souveraine eu service de la Corse et des corses.

Cette expérimentation autour de l'IA générative a révélé à la fois **les opportunités et les défis** que représente cette technologie pour l'action publique en Corse.

La Collectivité de Corse a choisi **une approche expérimentale** et a fait, ainsi, le choix de ne pas adopter ces technologies par principe, mais de les comprendre, de les expérimenter et de les encadrer avant toute généralisation.

La démarche a aussi permis **de modéliser six cas d'usage** de l'IA générative, traduisant des besoins en matière d'accès aux données, d'assistance administrative, de relation usagers ou encore d'analyse stratégique. **Les résultats obtenus sont prometteurs**, avec des gains d'efficacité, une amélioration de la restitution des données et une simplification de certaines tâches administratives.

Toutefois, l'expérimentation a également mis en lumière **des limites importantes** : la nécessité d'une supervision humaine systématique, les défis liés à la gestion des données, la fiabilité et la transparence des algorithmes, ainsi que les enjeux de souveraineté et de protection des données.

L'exploration a confirmé qu'**un déploiement réussi de l'IA générative** repose sur plusieurs conditions essentielles :

- **Une gouvernance claire et un cadre de supervision** : chaque usage de l'IA doit être encadré par des principes de transparence, de traçabilité et de validation humaine

- **Une montée en compétences des agents** : l'appropriation de ces outils suppose un accompagnement et une formation continue, garants d'une utilisation pertinente et maîtrisée
- **Une infrastructure technique et juridique robuste** pour assurer l'interopérabilité des systèmes, l'accès, la qualité des données et la conformité des systèmes avec les exigences réglementaires
- **Un ancrage territorial et une approche souveraine** : privilégier des solutions ouvertes et hébergées localement pour réduire la dépendance aux grandes plateformes technologiques étrangères et limiter l'effet « boîte noire »
- **Une approche prudente, progressive et ciblée, basée sur l'expérimentation** pour ajuster les outils en fonction des retours d'expérience et veiller au respect du cadre éthique fixé par la Collectivité

Avec ces principes, la Collectivité de Corse peut poser **les bases d'une transformation choisie** et dessine **une voie médiane, où l'intelligence artificielle générative devient un instrument** au service d'une ambition collective, capable de catalyser les potentialités du territoire tout en respectant ses valeurs et ses spécificités.



SMART ISULA

*Exploration de l'IA générative au
sein de l'action publique en Corse*

Annexes



Mentions légales

Exploration de l'IA générative au sein de l'action publique en Corse – Annexes

Date de publication : juin 2025

Éditeur : Cullettività di Corsica - Collectivité de Corse - 22, cours Grandval BP 215 - 20187 Ajacciu cedex ■
Directeur de publication : le président du Conseil exécutif de Corse ■ Responsable d'édition : la direction de la
transformation et de l'aménagement numérique ■ Contributeur associé : CIVITEO Stratégie Data & IA - 4 rue
Viviani - CS 26220 44262 Nantes cedex 2

Sous Licence Creative Commons BY NC ND
(attribution / pas d'utilisation commerciale / pas de modification).



Sommaire des annexes

1. Guide des bonnes pratiques de l'IA	4
2. Cas d'usage « Chjami rispondi »	10
3. Cas d'usage « Chatbot interne »	18
4. Cas d'usage « Délibia »	24
5. Regard croisé de l'IRA de Corse sur l'IA	30
6. Portfolio	34
7. Les participants	37



Guide des bonnes pratiques

SMART ISULA

*Guide de bonnes pratiques
pour un usage de l'intelligence
artificielle en confiance*



Mentions légales

Guide de bonnes pratiques pour un usage de l'intelligence artificielle en confiance

Date de publication : juin 2025

Éditeur : Cullettività di Corsica - Collectivité de Corse - 22, cours Grandval BP 215 - 20187 Aiacciu cedex ■
Directeur de publication : le président du Conseil exécutif de Corse ■ Responsable d'édition : la direction de la
transformation et de l'aménagement numérique ■ Contributeur associé : CIVITEO Stratégie Data & IA - 4 rue
Viviani - CS 26220 44262 Nantes cedex 2

Sous Licence Creative Commons BY NC ND
(attribution / pas d'utilisation commerciale / pas de modification).



PERFORMANCE ET UTILITE

Il existe une grande variété de systèmes d'intelligence artificielle. Leur performance dépend de nombreux facteurs et peut évoluer, se renforcer comme se dégrader, au fil des usages et des développements. Cette situation complexe nécessite une attention critique permanente.

Bonne pratique n° 1

Les signataires de la présente Charte s'obligent à **vérifier que le système d'intelligence artificielle dont le déploiement est envisagé pourra apporter un gain important**, par exemple en termes de suppression de tâches fastidieuses et répétitives, de gain de temps significatif pour les utilisateurs et les bénéficiaires finaux ou encore en termes d'économies financières.

Dans le cadre du service public de la donnée et de l'IA de Corse, un avis d'experts extérieurs au projet pourra être sollicité.

RESPONSABILITE HUMAINE

Le recours à des systèmes d'intelligence artificielle en confiance suppose l'existence de garanties quant à la supervision et au contrôle humain des résultats produits par l'IA.

Bonne pratique n° 2

Les signataires de la présente Charte **organisent la supervision des systèmes d'IA** qu'ils utilisent en organisant dès la conception des systèmes, des processus de décision qui intègrent la validation humaine.

Bonne pratique n° 3

Ils anticipent les **besoins de formation** des utilisateurs et s'engagent à les former.

Bonne pratique n°4

De façon spécifique, **les signataires en charge d'une mission de service public interdisent le recours à des systèmes d'IA pouvant conduire à des prises de décision automatisées individuelles** pour les usagers du service public.

TRANSPARENCE

L'explicabilité du fonctionnement des systèmes d'intelligence artificielle, tout comme la transparence sur les données utilisées pour leur apprentissage et leur utilisation sont des conditions de la confiance.

Bonne pratique n°5

Les signataires de la présente Charte s'engagent à **documenter de manière intelligible les processus et les résultats produits par les systèmes d'IA** qu'ils déploient. Ces éléments seront portés à connaissance des partenaires et des bénéficiaires des projets menés au titre du Service public de la donnée.

Bonne pratique n°6

De façon spécifique, les signataires en charge d'une mission de service public s'engagent à **informer systématiquement les usagers du service public** en cas de recours à un système d'IA.

EQUITE ET NON-DISCRIMINATION

Les exemples nombreux de systèmes d'intelligence artificielle défaillants, produisant de erreurs, des résultats biaisés, des discriminations ou des « hallucinations » sont de nature à fragiliser la confiance que les citoyens peuvent avoir dans l'intelligence artificielle.

Bonne pratique n° 7

Les signataires de la présente Charte s'engagent à **instaurer des protocoles de contrôle rigoureux** visant notamment à identifier les données d'apprentissage en veillant à leur complétude, superviser les résultats et détecter leurs éventuelles dérives, se doter des ressources et des compétences pour corriger les biais et erreurs, documenter les corrections.

SOUTENABILITE DES SYSTEMES

Les impacts du développement exponentiel des systèmes d'IA sont nombreux. Ils sont énergétiques et environnementaux. Ils sont aussi sociétaux.

Bonne pratique n° 8

Les signataires de la présente Charte s'engagent, à performance équivalente, à **privilégier systématiquement les systèmes d'IA ayant le moindre impact énergétique et environnemental**. Ceci passe notamment par l'évaluation de l'empreinte carbone des systèmes dans leurs phases d'apprentissage et d'utilisation.

Bonne pratique n° 9

Les signataires de la présente Charte dénoncent le modèle social développé par certains acteurs de l'intelligence artificielle conduisant à **l'exploitation humaine dans des pays lointains au service de l'apprentissage des machines**. Ils refusent le recours à ces modèles pour les projets qu'ils développent.

AUTONOMIE ET SOUVERAINETE STRATEGIQUE

La maîtrise des données, le contrôle des systèmes, la préservation des droits (droits d'auteur, propriété intellectuelle...), la mesure des impacts sociaux ou environnementaux sont au cœur de nombreux débats. A l'échelle mondiale ou européenne, ces enjeux sont à la fois politiques (pour réguler certains usages) et économiques (pour préserver l'autonomie stratégique de chacun). A l'échelle de la Corse, ces enjeux existent aussi.

Bonne pratique n° 10

Les signataires de la présente Charte se dotent des moyens et des compétences pour **identifier, comprendre et maîtriser les systèmes d'IA** qu'ils développent et utilisent. Ceci passe par l'identification et le contrôle des données, la supervision des algorithmes et la vérification humaine des résultats.

Bonne pratique n° 11

Les signataires de la présente Charte proposent, organisent, soutiennent les **dispositifs de formation proposés en Corse pour permettre le développement rapide de compétences locales nécessaires à la maîtrise du recours à l'intelligence artificielle** au service de développement économique et social de l'île.

CONTROLE DES USAGES

Certains systèmes d'intelligence artificielle présentent des risques inhérents à leur construction. Le présent guide des bonnes pratiques vise à y remédier de sorte à favoriser l'usage de l'intelligence artificielle en confiance au service de projets d'intérêt général. Pour autant, certains usages peuvent s'avérer contraire aux droits fondamentaux des citoyens. C'est la raison pour laquelle la nouvelle législation européenne les interdit. D'autres présentent des risques importants notamment pour les libertés individuelles. C'est la raison pour laquelle la législation européenne les encadre strictement.

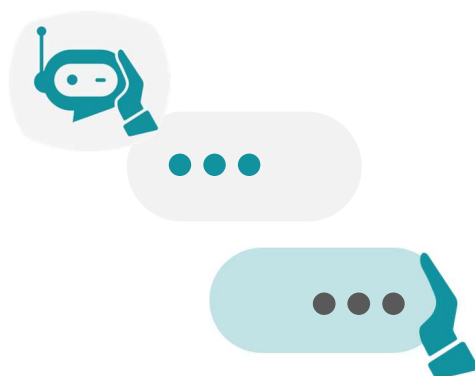
Bonne pratique n° 12

Les signataires de la présente Charte s'engagent à **respecter strictement les dispositions du règlement européen sur l'intelligence artificielle (RIA) entré en vigueur en juillet 2024**. Ils se conformeront à l'ensemble de ses dispositions, et anticipent d'ores-et-déjà l'interdiction de recourir à l'intelligence artificielle pour des usages jugés contraires aux valeurs de l'Union européenne et aux droits fondamentaux : notation sociale, identification biométrique dans l'espace public, police prédictive, ciblage des émotions...

Cas d'usage : Chjami Rispondi



Informar et orienter l'utilisateur vers les aides de la Collectivité de Corse dont il pourrait bénéficier, selon son profil et sa situation



Au lancement, la fenêtre affiche le choix entre plusieurs catégories permettant de profiler l'utilisateur :



Chjami e rispondi

Bonjour, afin de mieux vous répondre sur les aides de la Collectivité de Corse, sélectionnez votre profil :

particulier

Entreprise

Association

Commune /
Collectivité locale

Prenons l'exemple d'une commune, il suffit de cliquer sur le dernier bouton « Commune / Collectivité locale ».

Cela enclenche une discussion en langage naturel et basé sur le Règlement des aides (RDA) concerné :



La Collectivité de Corse propose un cadre étendu de dispositifs d'aides pour les communes et intercommunalités. Voici les principales informations sur les dispositifs pertinents :

Dispositifs d'aides principaux :

1. Dotation Quinquennale :

- **Objectif** : Financer les projets d'investissements des communes et EPCI.
- **Enveloppe financière augmentée** : 105 991 609 € pour la période 2020-2024 (+18 %).
- **Taux de subvention** :
 - Moins de 350 habitants : 80 %.
 - De 350 à 1 000 habitants : 70 %.
 - De 1 000 à 3 000 habitants : 60 %.
 - De 3 000 à 10 000 habitants : 50 %.
 - Plus de 10 000 habitants : 40 %.

• **Bonus** : 20 % pour les communes adoptant un PLU compatible avec le PADDUC.

2. Fonds de Solidarité Territoriale :

- **Objectif** : Aider les petites communes (moins de 3 000 habitants) et EPCI (moins de 12 000 habitants).
- **Taux de subvention** : Jusqu'à 80 % pour les communes les plus contraintes.
- **Montant maximal** : Jusqu'à 400 000 € selon la catégorie.

3. Fonds de Territorialisation :

- **Objectif** : Soutenir des projets structurants et attractifs pour les territoires.
- **Phases couvertes** : Études préalables et opérations concrètes.
- **Taux d'intervention** : Jusqu'à 80 % pour certaines typologies de projets.

4. Dotation École :

- **Objectif** : Aider à créer ou maintenir les infrastructures scolaires.
- **Taux de subvention** : Entre 50 % et 80 %, selon la taille de la commune.
- **Montant maximal** : Jusqu'à 900 000 € pour les grandes communes.

Domaines d'intervention éligibles :

- Voirie et aménagements divers.
- Patrimoine public non protégé.
- Bâtiments administratifs et techniques.
- Services de proximité et commerces en milieu rural.
- Mobilité douce et aménagements cyclables.
- Acquisitions foncières et immobilières.
- Gestion des déchets.

Critères et démarches :

- **Éligibilité** : Varie selon la population INSEE et les contraintes locales.
- **Modalités de dépôt** :
 - Courrier physique ou électronique adressé au Président du Conseil exécutif de Corse.
 - Dépôt avant le 30 juin de chaque année (sauf cas exceptionnels).

Si vous avez des projets spécifiques, je peux vous détailler les conditions d'accès et les démarches précises.

Je suis le maire de Zérubia, en Corse, je voudrais faire des logements sociaux sur ma commune. Quelles sont les aides dont je peux bénéficier ?



Pour un projet de logements sociaux dans une commune comme Zérubia, plusieurs dispositifs d'aides de la Collectivité de Corse peuvent être mobilisés. Voici une synthèse des options pertinentes :

1. Dotation Quinquennale

- Taux de subvention maximal pour Zérubia : 80 % (commune de moins de 350 habitants).
- Montant de subvention maximal : Selon la dépense éligible et plafonnée pour ce type d'opérations.
- Critères :
 - Projets structurants d'intérêt local ou intercommunal.
 - Dépôt d'une demande avant le début des travaux.

2. Fonds de Territorialisation

- Objectif : Soutenir des projets ayant un rayonnement au-delà de la commune.
- Phase d'étude :
 - Financement d'études préalables pour évaluer la faisabilité du projet de logements sociaux.
- Dépenses couvertes : études environnementales, architecturales, diagnostics préalables, etc.
 - Phase opérationnelle :
- Financement des travaux pour la construction de logements sociaux.
- Taux d'intervention : Jusqu'à 80 %.

3. Fonds de Solidarité Territoriale

- Éligibilité : Commune de moins de 3 000 habitants.
- Taux de subvention maximal : 80 %.
- Montant maximal : Jusqu'à 320 000 € par opération.
- Types d'opérations éligibles :
 - Construction de bâtiments publics liés à l'habitat (logements sociaux).
 - Mise aux normes, accessibilité et amélioration des infrastructures.

4. Aides spécifiques pour le logement

- La Collectivité de Corse dispose également de dispositifs dédiés au logement social dans le cadre de ses politiques de l'habitat :
 - Financement pour l'acquisition de terrains ou bâtiments à réhabiliter en logements sociaux.
 - Appui aux projets d'habitat collectif en cohérence avec les besoins locaux et le Plan Local d'Urbanisme (PLU).
- Critères spécifiques :
 - Les projets doivent respecter les orientations du PADDUC.
 - Les logements sociaux doivent répondre aux besoins identifiés dans la commune (diagnostic local).

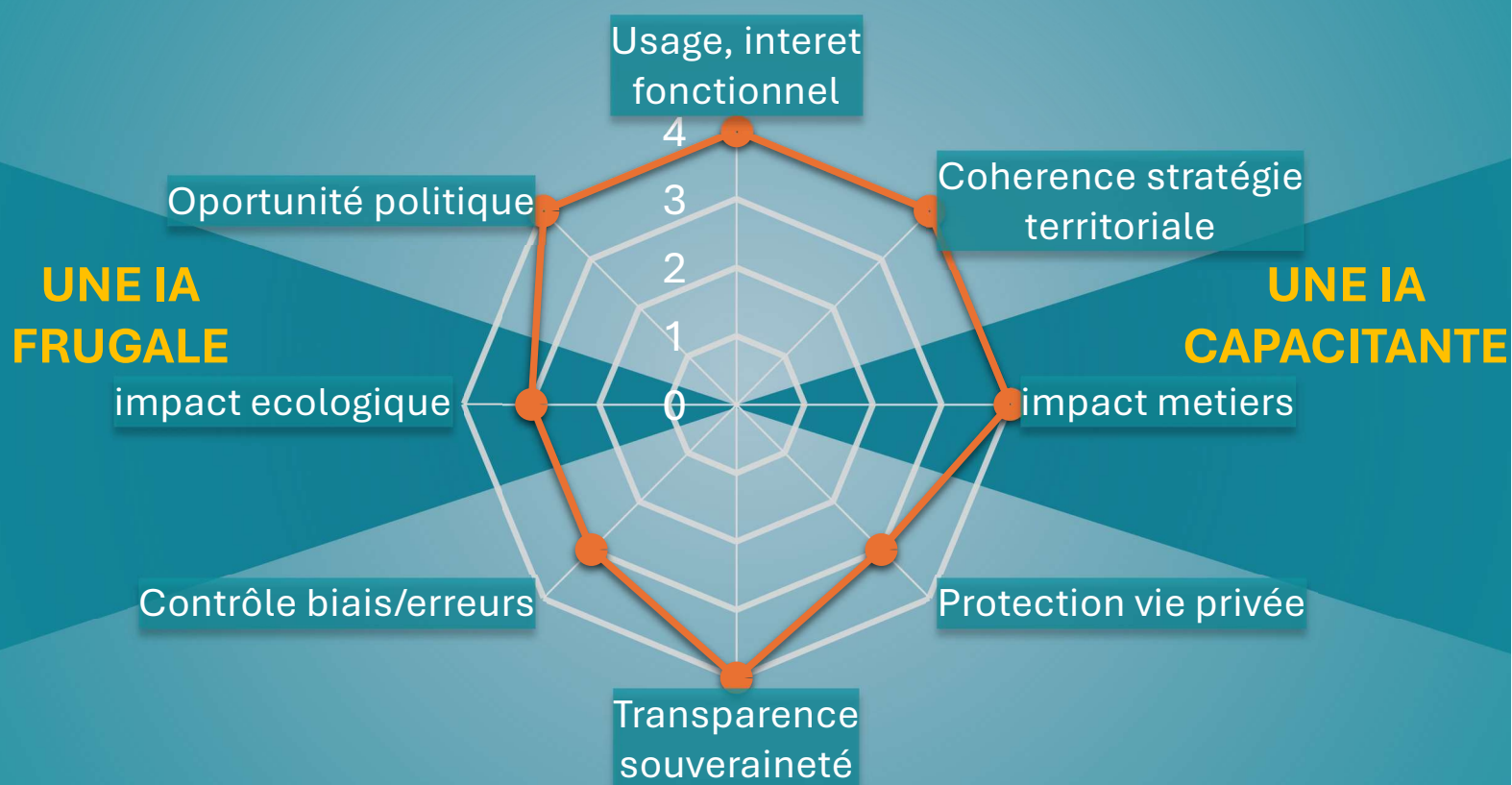
5. Assistance en ingénierie

- Appui technique : Vous pouvez solliciter la Collectivité de Corse pour un accompagnement technique dans la définition et la mise en œuvre de votre projet (via l'Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Énergie de Corse – AUE).
- Diagnostic préalable : Étude des besoins en logement social sur Zérubia, intégrant les contraintes locales.

Démarches

1. Préparer un dossier complet :
 - Délibération du conseil municipal adoptant le projet.
 - Étude de faisabilité ou pré-diagnostic.
 - Plan de financement prévisionnel.
 - Justificatifs liés à la propriété des terrains concernés.
2. Adresser votre demande :
 - À la Collectivité de Corse – Direction de l'Attractivité et des Dynamiques Territoriales.
 - Si vous souhaitez un accompagnement pour structurer votre dossier ou des précisions sur les pièces justificatives, je peux vous aider à établir une feuille de route précise.

CHATBOT EXTERNE : ANALYSE

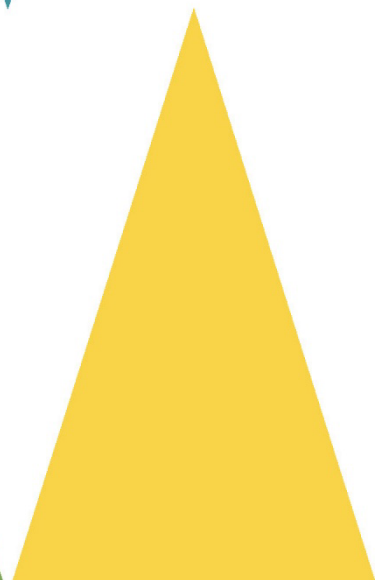
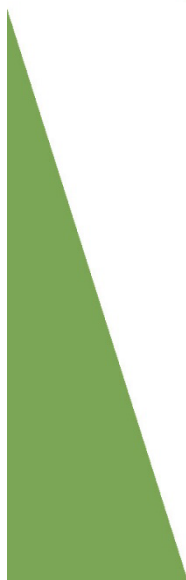


Cas d'usage : Chatbot interne

ANNEXE

EXPLORATION IA

**GROUPE CHAT
BOT INTERNE**



Informier, orienter ou guider l'agent de la Collectivité de Corse 24/24 et 7/7



Comment je fonctionne

- Je lis les documents RH officiels fournis par le SIRH.
- Je ne donne aucune information personnelle ni d'avis subjectif.
- Je cite toujours mes sources pour que tu saches d'où viennent mes réponses.
- Je ne réponds qu'en fonction de ce qui est dans les documents fournis.
- Si quelque chose n'est pas dans les documents, je te redirige vers le bon contact humain.

En cas de doute ?

 Tu peux toujours contacter un agent RH au 04 95 29 13 35.



NoNo le robot RH

Par Groupe IA Chatbot Interne 

NoNo parle en corse ou en français et t'aidera de vous aider pour tout ce qui touche l'environnement RH de la Collectivité de Corse.

Que peut
m'apporter
l'Action Sociale ?

Je souhaite
bénéficier de la
mobilité interne,...

Quel est le
réglementaire sur
les congés ? Cong...

Connais-
tu le montant
des régimes...

Que faire pour un remboursement de frais de mission ?



CAS D'USAGE



✅ Exemple 1 : Comprendre le régime indemnitaire (avec exemple de montant)

Question : *Qu'est-ce que le régime indemnitaire ?*

Réponse de NoNo le robot RH :

Le régime indemnitaire (RI) est une rémunération complémentaire versée chaque mois, en plus du traitement indiciaire. Il est composé de trois parties :

- un **montant socle** fixé selon le grade de l'agent,
- un **montant fonction** lié au niveau de responsabilité (groupe de fonctions),
- un **montant de cotation** évalué selon les sujétions et les missions du poste.

🔑 Exemple concret :

Un agent de **catégorie B**, au grade de *Rédacteur principal de 2e classe* et bénéficiant d'une cotation **B3M2**, perçoit un régime indemnitaire mensuel de **868 €**.

Ce montant peut évoluer en cas de promotion, de changement de fonctions ou de réexamen tous les trois ans.

CAS D'USAGE



✅ Exemple 2 : Aide sociale – Chèques vacances

Question : *Comment bénéficier des chèques vacances ?*

Réponse de NoNo le robot RH :

La Collectivité de Corse attribue chaque année des chèques vacances à ses agents. Le montant dépend de votre **quotient familial (QF)**, calculé à partir de votre avis d'imposition sur les revenus de l'année précédente. Le montant attribué peut aller de **60 € à 320 €**, en fonction de votre QF.

📌 Pour en bénéficier, vous devez transmettre votre avis d'imposition avant le **30 avril** à l'adresse suivante :

✉ rh-actionsociale@isula.corsica

🔍 **Exemple :** Un agent ayant un QF de **980 €** pourra recevoir **320 €** de chèques vacances.

CAS D'USAGE



✅ Exemple 3 : Droits aux congés

Question : *Comment demander un congé ?*

Réponse de NoNo le robot RH :

Pour poser un congé, vous devez utiliser le logiciel **Horoquartz**, accessible via l'intranet de la Collectivité.

Dans le module "Congés", vous sélectionnez les dates souhaitées, puis soumettez votre demande pour validation à votre responsable hiérarchique.

Les droits aux congés dépendent de votre **statut** (titulaire, contractuel, stagiaire) et de votre **régime horaire**.

Par exemple, un agent en **temps complet avec un cycle de 39 heures/semaine** bénéficie de **22 jours de RTT** par an, en plus des congés annuels.

Cas d'usage

Délibia

Exploration IA générative

Cas d'usage Délibia

CONTEXTE DU CAS D'USAGE

Cas d'usage évalué :

Delibia est un outil d'aide à la décision des agents et élus des collectivités territoriales qui leur permet de rechercher, analyser et rédiger grâce à une IA et un accès immédiat à près de 2 millions de décisions publiques de plus de 5500 collectivités. La Collectivité de Corse a fait l'acquisition du produit Délibia pour la durée de l'évaluation

Il a été demandé à un groupe d'agents de la Direction générale adjointe à l'aménagement et au développement des territoires d'explorer DELIBIA. Cet outil a été utilisé dans le cadre de leurs missions et de leurs tâches quotidiennes.

La composition du groupe a permis d'explorer un large spectre de fonctionnalités dans le cadre de missions variées.

Il convient de souligner que cette exploration s'est effectuée sur une courte période, ce qui peut biaiser l'appréciation qui est faite de DELIBIA. L'exploration mérite d'être poursuivie, d'autant que des améliorations significatives du produits sont annoncées.

Objectifs principaux :

- Exploration libre dans le cadre des missions de chaque membre du groupe permettant d'évaluer les fonctionnalités de la plate forme.

Quels sont les besoins et les enjeux spécifiques pour ce cas d'usage ?

- Optimiser le potentiel et la qualité du travail des agents public dans leurs missions administratives au sein de la CdC.

Quels sont les résultats attendus de l'implémentation de Délibia ?

- Accroître l'efficacité de la production administrative,
- Accroître la qualité des documents produits
- Gain de temps

FONCTIONNALITÉS TESTÉES

Fonctionnalités principales explorées

Les fonctionnalités explorées sont celles fournies par la plate forme notamment :

- Recherche de documents et d'informations (Délibération, rapport ...) ;
- Agent conversationnel Solyne pour réaliser des prompts ;
- Analyse de textes ;
- Usages des Assistants mis à disposition ;
- Compte rendu de réunion ;
- Contenu de communication ;
- Discours ;
- Guide pratique pour atelier participatif ;
- Note de synthèse ;
- Stratégie de consultation citoyenne ;
- Simplification des écrits administratifs ;
- Reformulation ;
- Résumé / Synthèse ;
- Réponse à un courrier / courriel.

Outils et ressources utilisés (ex. : ChatGPT, autres outils)

Pour certains membres du groupe Délibia a été utilisé seule et pour d'autres combinée avec ChatGpt.

DONNÉES MOBILISÉES

Les données d'entrées utilisée par la solution

Les données d'entrées ont exploité des données internes à la Cdc mais aussi le corpus des délibérations et des actes intégrés à Délibia soit 2 millions de décisions publiques de plus de 5500 collectivités dont la CdC.

SYNTHESE DE L'EVALUATION

Utilité, pertinence :

- Délibia peut optimiser l'efficacité d'un agent dans ses missions administratives à la condition expresse de savoir l'UTILISER à bon escient.
- Ce type de plateforme IA peu avoir un plus fort impact au niveau des fonctions d'encadrements qu'au niveau des fonctions d'exécution.

Potentiel de répliquabilité :

- L'application offre une opportunité de faire ses premiers pas dans une approche de l'IA au service de l'action publique sous réserve d'un accompagnement fort des agents.
- Ce type d'IA est d'autant plus intéressante qu'elle intéresse exclusivement les besoins des collectivités et qu'elle évolue en fonction de ceux ci.
- Délibia étant probablement utile aux communes et communautés de communes toutefois il convient d'accompagner son utilisation.

Retour d'expérience général :

L'application présente un potentiel intéressant, notamment comme assistant administratif, mais nécessite des améliorations significatives pour répondre aux besoins plus complexes (fiabilité, base documentaire, fonctionnalités avancées). Elle permet de résultat des gains de productivité sur les tâches administratives courantes et chronophages.

Elle doit être nécessairement optimisée, et particulièrement sur l'aspect sécurisation juridique des réponses apportées.

Elle se révélera un outil incontournable dans la production de documents administratifs et réglementaires.

Délibia n'a pas encore atteint sa complète maturité, sans doute la trouvera t'elle dans ses prochaines versions.

Cette plateforme offre un environnement sécurisé et souverain qui rassure et garantie une IA de confiance.

La mise en œuvre généralisée de délibia au sein de la collectivité présente un intérêt bien supérieur par rapport à la généralisation d'autres IA génératives généralistes de type ChatGpt.

Regard croisé de l'IRA de Corse sur l'IA

Les IA conversationnelles génératives et l'administration publique : L'IRA au cœur du chantier d'acculturation.

Par Henri Flach, Conseiller veille-innovation-prospective auprès du Directeur de l'IRA

Nota : *La démarche exploratoire a aussi permis d'engager un dialogue avec d'autres institutions publiques notamment l'IRA de Bastia qui a offert la contribution ci-dessous sur sa démarche. Cela met en évidence les nombreuses synergies et pistes de collaboration qui pourraient se dessiner entre l'IRA et la Collectivité de Corse autour de l'IA.*

L'intelligence artificielle générative, notamment les IA conversationnelles telles que ChatGPT, connaît une adoption massive dans l'enseignement supérieur. D'après une enquête menée par Compilatio en 2023, plus de 80 % des étudiants y ont recours dans leur parcours d'apprentissage. Cette révolution technologique questionne désormais les institutions publiques : comment intégrer ces outils tout en préservant les valeurs fondamentales du service public ?

Face à ces mutations, le directeur de l'IRA de Bastia Gérard CLERISSI et son équipe ont souhaité adopter une position d'avant-garde en déployant une stratégie d'acculturation à l'IA. 6 chantiers complémentaires ont été ouverts pour accompagner cette transition, en lien avec les enjeux éthiques, pédagogiques et professionnels.

♦ Chantier A – Sensibiliser les agents publics

Depuis plusieurs mois, plus de 250 agents publics (préfectures, magistrature, police, fonction publique hospitalière...) ont participé à une masterclass d'une journée développée par l'IRA. Objectif : démystifier les IA génératives, comprendre leurs enjeux (éthique, souveraineté, sécurité), et apprendre à les utiliser efficacement, notamment à travers l'art du prompt.

♦ Chantier B – Former les formateurs

L'IRA propose un module spécifique pour les formateurs désirant s'emparer de l'outil, modulable selon le niveau d'expertise. Cette formation permet de concevoir des supports pédagogiques augmentés, des grilles d'évaluation, des scénarios de formation, tout en facilitant la création de parcours interactifs via le Digital Learning. Elle outille les formateurs pour une pédagogie plus agile, réflexive et innovante.

♦ Chantier C – Accompagner les élèves dans une approche encadrée

L'IA est progressivement intégrée à la formation initiale des attachés d'administration. Une journée thématique, organisée le 16 avril 2025, a proposé conférences, ateliers pratiques et débats sur les enjeux de confiance, d'impact environnemental, ou encore de

dépendance cognitive. Une charte d'usage est également en préparation afin de fixer un cadre transparent et rigoureux.

♦ **Chantier D – Développer les compétences humaines**

L'IRA réaffirme que l'IA ne doit jamais affaiblir les compétences humaines essentielles. Elle encourage le développement de soft skills (esprit critique, créativité, coopération), à travers des simulations, projets collaboratifs, ou dispositifs de ludo-pédagogie. Former des agents capables d'utiliser l'IA sans s'y soumettre est un objectif central.

♦ **Chantier E – Élaboration d'une charte de recommandations**

Une réflexion collective est en cours à l'IRA pour structurer une charte interne sur l'usage de l'IA générative, à destination des élèves, agents et formateurs. Ce document, enrichi par les retours d'expériences et inspiré de chartes de référence (ministères, universités), vise à poser un cadre clair et opérationnel.

Principes généraux proposés

- Transparence : toute utilisation d'une IA doit être déclarée.
- Responsabilité : l'utilisateur reste seul garant du contenu.
- Autonomie intellectuelle : l'IA est un outil d'aide, non de substitution.
- Protection des données : toute utilisation de données sensibles est proscrite.
- Esprit critique : les résultats générés doivent être analysés, vérifiés, adaptés.

► Usages autorisés

- Reformulation, correction grammaticale et orthographique.
- Synthèse documentaire à partir de sources administratives.
- Structuration de raisonnements ou plans de travail.
- Simulation de cas, réflexion critique ou exercices pratiques.

► Usages interdits

- Rédaction complète de travaux évalués.
- Plagiat ou non-attribution des contenus générés.
- Non-respect du RGPD ou usage de données confidentielles.

Une contribution nationale et locale

L'IRA de Bastia s'inscrit pleinement dans plusieurs dynamiques. L'établissement participe sur ce thème aux réseaux des trois fonctions publiques et au réseau national des écoles de service public. Il a coopéré bien sur activement avec la Collectivité de Corse dans sa démarche exploratoire de l'IA, et interviendra au colloque national de l'École nationale des greffes en juin 2025. Son approche proactive est désormais reconnue comme exemplaire pour former les cadres publics de demain à l'ère de l'IA.

Portfolio



Remerciements

LES PARTICIPANTS

Anne-Marie Alcover ■ André Allemand ■ Marie-Luce Arnaud ■ Laura Bazzali ■ Marilyn Bujoli ■ Arnaud Cabrespines ■ Florent Charavin-Sabiani ■ Eléonore Cipriani ■ Michèle Cristofari ■ Eric Ferrari ■ Jean-Marc Filippi ■ Henri Flach ■ Christelle Gibon ■ Benjamin Gour ■ Nathalie Gresse ■ Nicolas Huloux ■ Pierre-Olivier Guerrini ■ Franck Jacopini ■ Amiel Lucchini ■ Antony Luciani ■ Piera-Maria Luciani ■ Laurina Maroselli ■ Joelle Muracioli ■ Marie-Ange Moracchini ■ Edelle Mosconi ■ Jérémie Pardies ■ Gérald Paolantonacci ■ David Pernicci ■ Valérie Petreto ■ Julien Pozzo di Borgo ■ Rose-Marie Predali ■ Jacques Priol ■ Xavier Sarrola ■ Christian Versini ■ Isabelle Vescovali ■ Alexandre Vican ■ Andrea Vignaud-Foata ■ Michel Weber-Giovannangeli

